



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 22 octobre 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/2007

**D - 20070529**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 22 octobre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

M. Hugues MARTIN, M. Jacques VALADE, M. Alexis BANAYAN, M. Jean-Didier BANNEL, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée  
d'Aquitaine. Convention de dépôt-vente entre les Editions  
Confluences et le Musée d'Aquitaine. Signature. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition « Le Rugby c'est un monde » que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de présenter lors des conseils municipaux précédents, les Editions Confluences ont proposé au musée d'Aquitaine un dépôt-vente du livre d'Eric des Garets, «Du ballon de rugby ».

Cet ouvrage sera proposé au Musée d'Aquitaine au prix de 7 € (30 % de réduction) et vendu au prix public de 10 euros.

Une convention stipulant les obligations des parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer ces tarifs
- signer ce document.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

# CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

Monsieur Eric AUDINET – Editions confluences – 13, rue de la Devise, 33000 BORDEAUX

Il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

Dans le cadre de l'exposition « le Rugby c'est un monde » organisée du 5 septembre au 31 décembre 2007, les Editions confluences ont proposé un dépôt-vente du livre d'Eric des Garets « Du ballon de rugby » au musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition.

## **ARTICLE 2 : Obligations des Editions confluences**

Les Editions confluences mettront en dépôt au musée d'Aquitaine 50 exemplaires du livre (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 10 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 % (3 €), soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 7 €.

## **ARTICLE 3 : Obligations du Musée d'Aquitaine**

Le musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir mensuellement aux Editions confluences un état des ventes.

Une facture sera alors établie pour le montant déterminé par le musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition un récolement sera effectué par les deux parties et une facture définitive sera alors émise au vu des catalogues restants.

## **ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention**

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.  
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

## **ARTICLE 5 : Résiliation de la convention**

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours (15j), en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ces obligations.  
La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

## **ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 7 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :  
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex  
Pour les Editions confluences – 13, rue de la Devise – 33000 Bordeaux

Fait en quatre exemplaires  
A Bordeaux, le

P/O le Maire de Bordeaux  
L'Adjoint au Maire  
Dominique Ducassou

P/les Editions confluences  
Eric Audinet